



## Préavis de grève réseau régional lundi 15 juin

La télévision publique régionale, en cette période de crise, a confirmé être une référence et a démontré toute son utilité pour les citoyens confinés, demandeurs d'informations « certifiées » et de liens de proximité. Nous sommes redevables envers tous ces téléspectateurs au regard de la confiance qu'ils portent à la télévision publique.

Le maintien de la télévision régionale publique ne doit pas détruire les métiers et les savoir-faire qui donnent, non seulement du sens et de la qualité à nos programmes mais qui nous différencient des autres offres télévisuelles grâce à une identité forte, pertinente et de qualité.

De plus, la crise sanitaire ne doit pas servir d'effet d'aubaine en matière de pratiques professionnelles et de prétexte à la généralisation de modes d'exploitation dégradés. Le moment est donc fort malvenu pour faire passer des réformes funestes, sans discussions et négociations avec les Organisations Syndicales.

Les signataires de ce préavis de grève posent donc un certain nombre de revendications :

### **1• Défense de l'emploi des CDD :**

Où est passée la responsabilité sociale de l'entreprise ? L'objectif du « zéro CDD » menaçant notamment la reprise de certaines éditions locales, prévue le 15 juin est inacceptable, d'autant plus que l'accord sur le fond de soutien des CDD signé récemment stipule que « *l'entreprise envisage une reprise progressive de l'activité qui devrait conduire à ramener le recours aux salariés non permanents à un niveau proche de son niveau antérieur à la crise sanitaire, à horizon de septembre 2020* ». L'application de cette disposition de l'accord nous semble être la moindre des choses.

**Par conséquent, nous exigeons le retour immédiat à l'activité de nos collègues intermittent·e·s et CDD.**

### **2• Défense des métiers de plateaux :**

Nous exigeons le retour rapide à un mode nominal identique à l'avant Covid-19 avec la **présence d'OPV, d'OPS, d'éclairagistes, de maquilleur·se·s sur les plateaux de télévisions** en faisant appel aux collaborateurs CDD si les salariés en CDI ne sont pas disponibles.

### **3• Défense du métier de réalisateur :**

Nous exigeons le respect des métiers artistiques. Une consigne de la direction du réseau régional préconise de ne pas recourir à un·e réalisateur·trice autre que les réalisateurs·trice·s permanent·e·s pour les débats du second tour des municipales. De fait, il serait imposé à des technicien·ne·s vidéo la réalisation des débats politiques sous couvert d'UCC de mise en image. Ce genre d'émission ne relève pas de la responsabilité d'un salarié ayant l'UCC de mise en image.

**Nous exigeons qu'il soit fait appel à un·e réalisateur·trice CDD pour les débats quand le permanent n'est pas disponible.**

### **4• Respect des accords concernant la pratique de l'UCC (Unité Compétence Complémentaire)**

Basée sur le volontariat elle ne peut être imposée. Et notamment à des technicien·ne·s vidéos qui ne le souhaitent pas et a fortiori dans le cadre d'émissions politiques où la responsabilité des opérateur·trice·s pourrait être mise en cause et la qualité de la mise en images leur être reprochée.

**Nous exigeons le respect de l'accord UCC dans l'esprit et dans le texte.**

### **5• Arrêt des modes de diffusion dégradés.**

L'utilisation de l'Ordiphone (Smartphone) et de liaison en direct avec Skype, FaceTime ou autres applis doit être limitée et justifiée éditorialement du fait de conditions de tournage particulières.

**Nous exigeons le respect de nos standards de diffusion avec une image et un son de qualité dans les transmissions en direct ou enregistrées.**

### **6• Respect du travail des journalistes sur le terrain et arrêt des produits auto-filmés.**

Durant la crise sanitaire des modules auto filmés, sans l'intervention de journalistes de terrain ont été diffusés dans les JT régionaux, en lieu et place de reportages réalisés par des professionnels respectueux des pratiques journalistiques.

**Nous exigeons l'arrêt de ces expérimentations/provocations qui portent atteinte à la déontologie journalistique et aux pratiques professionnelles en vigueur dans l'entreprise.**

Pour satisfaire ces revendications, les syndicats CGT et SUD appellent les salariés du réseau régional de France 3 à cesser le travail à partir du 15 juin 2020 à 00h jusqu'au 19 juin 2020.

Paris, le 9 juin 2020

Pour la CGT,  
Laurent Maas



Pour SUD,  
Valérie Jach

